

**RÉSEAU PARENTS 13**  
**APPEL A PROJETS PARENTALITÉ 2019/2021**  
**Département des Bouches-du-Rhône**

Dans l'intérêt de l'enfant, la branche famille propose d'accompagner les parents afin de développer leur capacité à agir pour favoriser le bien-être et le développement de l'enfant et de l'adolescent. L'objectif étant de prévenir les difficultés rencontrées avec et/ou par leurs enfants, de favoriser la qualité du lien parent-enfant et l'exercice de la coparentalité.

Dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 et de celles du **Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)**,

**Un nouvel appel à projets parentalité est proposé pour 2019/2021.**

Il est attendu des projets qu'ils :

- **pensent la parentalité aux différents stades du développement de l'enfant** (de la périnatalité à l'adolescence),
- reconnaissent/valorisent/favorisent **les compétences parentales**,
- respectent **les singularités**,
- s'attachent à favoriser **la rencontre des diversités tout en se référant au principe de laïcité**,
- pensent l'utilisation du numérique dans la sphère privée, intime et dans la sphère publique,
- agissent pour **développer le lien social** notamment pour lutter contre l'isolement des familles en situation de vulnérabilité,
- portent une attention particulière aux attentes des familles concernées par la **scolarisation des enfants en toute petite section de maternelle**.

La mise en œuvre des dispositifs REAAP : Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et Lire Écrire Grandir, doit tendre à :

- une cohérence dans les actions conduites avec les familles,
- une mise en réseau des acteurs,
- une articulation de dispositifs et de services,
- une articulation des actions.

En mettant en œuvre des actions dans le cadre de cet appel à projets, les opérateurs intègrent **le Réseau Parents 13**, réunissant un ensemble de partenaires institutionnels, associatifs et de parents. Ils s'engagent par là même dans une dynamique départementale, plus largement inscrite dans le Schéma Départemental des Services aux Familles.

Pour des pratiques éclairées et raisonnées, pour des valeurs partagées et questionnées, pour des compétences mutualisées et concertées, un référentiel départemental co-construit (approche théorico-pratique) est diffusé dans une volonté de mise en commun de repères.

## LES PROJETS

### Les projets devront :

- faire état d'**éléments de contexte et/ou d'un diagnostic préalables** aux actions ; diagnostic fondé sur les spécificités du territoire, les caractéristiques des familles, les attentes exprimées ... ;
- présenter une **évaluation du projet parentalité N-1 et des actions financées et réalisées** ; à la fois de l'évolution du contexte, du territoire, des objectifs généraux et des objectifs opérationnels ;
- énoncer des **objectifs précis, réalistes et réalisables** ;
- définir des **critères et indicateurs** d'évaluation objectivables et mesurables ;
- s'inscrire dans le **respect des textes réglementaires** des dispositifs ;
- être traduits dans des **actions de forme collective**, programmées sur les années scolaires 2019/2020 – 2020/2021 avec une extension possible pendant les mois d'été pour les dispositifs REAAP et Lire Écrire Grandir.

Une fiche projet parentalité est dédiée à la présentation de la démarche de la structure en direction de l'accompagnement des familles. Les actions seront, quant à elles, présentées dans des fiches spécifiques à chacun des dispositifs.

L'ensemble des projets sera étudié. Cependant, au regard des enjeux, une attention particulière sera accordée aux projets traitant les axes suivants :

- La relation parents-école,
- La parentalité et le numérique
- L'adolescence,
- Le répit parental.

## LES FINANCEMENTS

Les financements sont destinés à la réalisation de l'action.

**Il est attendu que les demandes de co-financements soient énoncées** (ex : Appel à projets « Accompagnement de la parentalité, petite enfance » du Conseil Départemental, Politique de la Ville, Municipalités ...).

Cet appel à projet est conduit sur deux années scolaires : 2019/2020 – 2020/2021 et fera l'objet d'un engagement conventionnel. Néanmoins les montants financiers seront réétudiés chaque année au regard des bilans n-1 et des budgets prévisionnels n.

## L'ÉTUDE DES DOSSIERS

L'appréciation de l'action et de son financement sont étudiés en instance partenariale, tenant compte du fléchage des dispositifs et de critères d'objectivation :

- **Relatifs à l'opérateur**
  - le profil de l'opérateur et son expérience ;
  - le positionnement dans le partenariat local ;
  - le positionnement dans le Réseau Parents 13 ;
  - la nature des partenariats.

- **Relatifs à l'action**
  - l'inscription de l'action dans une démarche d'accompagnement des familles et non dans une seule approche dispositif ;
  - la méthodologie de projet développée ;
  - la pertinence entre la proposition d'action et les besoins repérés ;
  - l'évaluation de l'action N-1 en cas de renouvellement.
  
- **Relatifs à l'implication des parents**
  - l'implication effective des parents (participer à, participer de, à l'initiative de) ;
  - la promotion de la place active des parents ;
  - la prise en compte des compétences des parents ;
  - le nombre de familles ciblées.
  
- **Relatifs au financement**
  - la cohérence du montage financier ;
  - l'articulation avec d'autres financements notamment ceux relevant des politiques publiques de droit commun ;
  - la faisabilité de l'action au regard du budget prévisionnel.
  
- **Relatifs à l'intégration en territoire politique de la ville**

### **1) Les commissions locales**

Elles sont pilotées par l'animatrice du Réseau Parents 13 et composées de représentants locaux des institutions engagées dans le SDSF, (Préfecture, Conseil Départemental, Mutualité Sociale Agricole, Éducation Nationale, Communes, CAF). Elles sont un espace de débat sur les actions présentées, les dynamiques locales et l'adéquation entre les besoins repérés et les réponses apportées.

**Les structures ayant déposé des dossiers seront invitées à participer aux commissions locales, afin :**

- **de présenter leur projet ;**
- **d'apporter des informations complémentaires sur l'évaluation N-1 en cas de renouvellement, sur le projet et sa budgétisation,**
- **de participer aux échanges relatifs au territoire.**

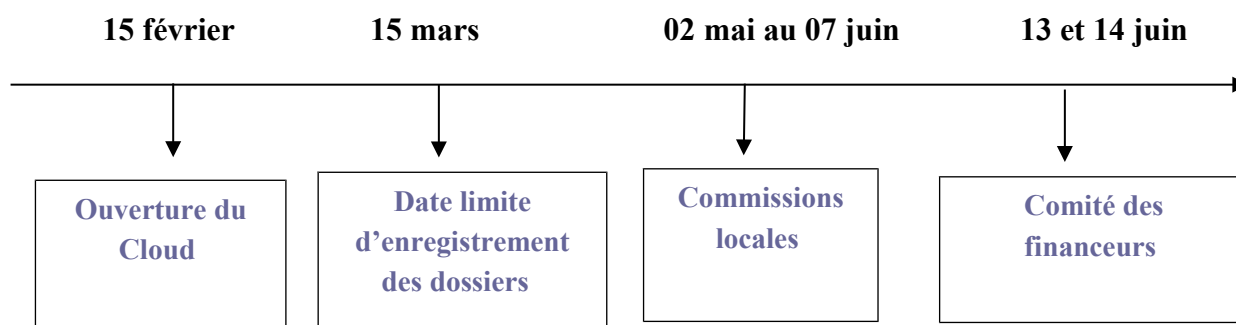
Les membres des commissions locales émettront des propositions en direction du comité des financeurs.

### **2) Le comité des financeurs**

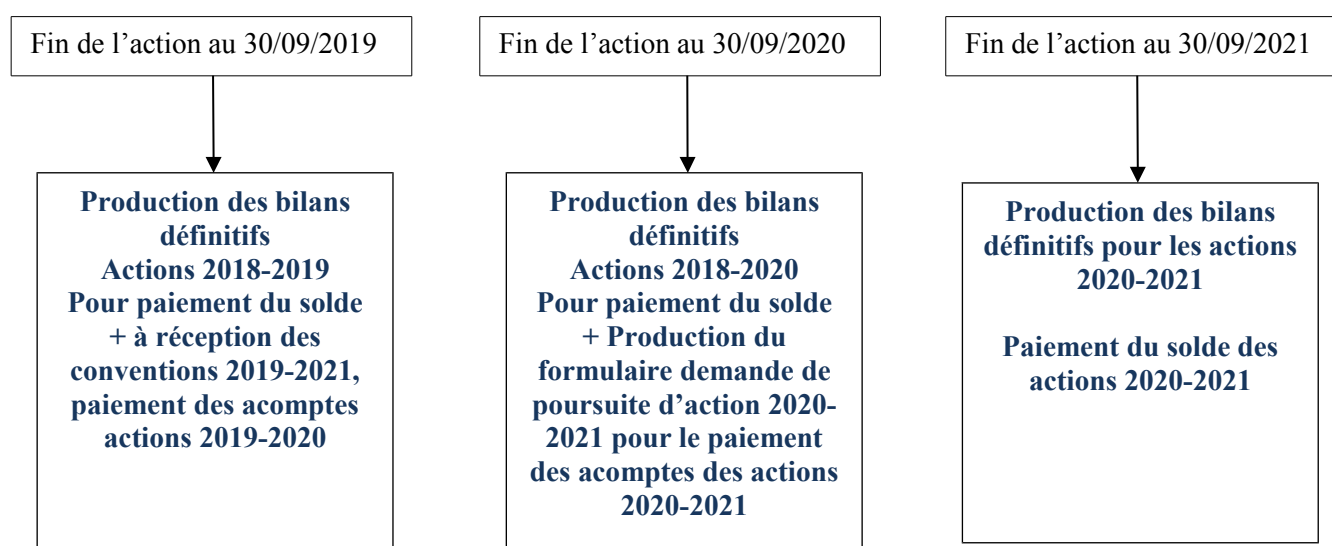
Le comité des financeurs, composé des représentants techniques des institutions membres de la Commission Technique du Schéma des Services aux Familles, est chargé du suivi de la gestion des dispositifs. Il a délégation pour statuer sur les demandes de financement.

### 3) Les calendriers

#### La campagne :



#### Chronologie de production des documents attendus campagne 2019-2021 :



*Pour rappel, les grands principes de chacun des dispositifs :*

<b>REAAP</b>	
<b>Principes et objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• favoriser la prise en compte des diversités des formes d'exercice de la fonction parentale ;</li> <li>• offrir aux parents des moyens et services leur permettant d'assumer pleinement leur rôle éducatif ;</li> <li>• aider les parents à esquisser des réponses aux questions qu'ils se posent autour de la notion de parentalité et susciter les initiatives ;</li> <li>• prévenir les difficultés familiales tout en permettant aux parents d'être acteurs dans l'éducation de leurs enfants ;</li> <li>• valoriser les savoir-faire des parents notamment en s'appuyant sur leur aptitude à s'entraider, à échanger entre pairs ;</li> <li>• favoriser la relation intra-familiale en proposant des espaces dédiés à la relation parents-enfants s'appuyant notamment sur une approche culturelle et ludique ;</li> <li>• accompagner des parents d'enfants de moins de trois ans scolarisés en toute petite section de maternelle.</li> </ul>
<b>Actions généralistes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• actions dans un champ d'intervention généraliste d'accompagnement des parents ;</li> <li>• actions à dimension locale ou départementale ou portées par un réseau ... ;</li> <li>• thématiques diverses : développement de l'enfant, maintien du lien parents-enfants, place de chacun des parents, jeu ...</li> </ul>
<b>Animation d'un réseau local</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• un référent de réseau peut être identifié et financé dans le cadre d'une dynamique locale ;</li> <li>• il doit s'inscrire dans la dynamique départementale (animation de temps forts, coordination entre réseaux, co-élaboration) et participer aux réunions inter-réseaux fixées sur l'année, sur invitation de l'animatrice départementale.</li> </ul>
<b>Critères d'appréciation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le respect de la Charte des REAAP ;</li> <li>• la place faite aux parents (les projets dans lesquels les parents sont acteurs seront privilégiés) ;</li> <li>• les compétences en termes d'écoute et d'animation des intervenants (parents, bénévoles, professionnels) ;</li> <li>• la pertinence de l'action sur le territoire.</li> </ul>
<b>Modalités de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• attribution d'une subvention issue d'une dotation nationale sur fonds CNAF ;</li> <li>• montant fixé par le comité de coordination ;</li> <li>• versement à réception de la convention signée et des pièces justificatives.</li> </ul>
<b>Obligations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• apposer le logo du Réseau Parents 13 dans les supports de communication ;</li> <li>• renseigner la fiche de présentation de l'action (qui sera transmise par les services de la CAF) en vue de parution sur le site monenfant.fr ;</li> <li>• renseigner le questionnaire national d'activité.</li> </ul>

## CLAS

<b>Principes et objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• offrir aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École ;</li> <li>• accompagner dans l'acquisition des savoirs, les enfants ne bénéficiant pas des ressources nécessaires dans leur environnement et contribuer à leur épanouissement personnel par des apports culturels ;</li> <li>• aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir ;</li> <li>• faciliter les relations entre les familles et l'école par la recherche de sens dans la continuité de l'acte éducatif et par la mise en cohérence entre les activités scolaires et celles de l'accompagnement à la scolarité ;</li> <li>• promouvoir l'implication des parents dans l'action CLAS ;</li> <li>• sensibiliser les enfants et les parents sur l'importance de l'assiduité scolaire ;</li> <li>• proposer des prestations gratuites ou assujetties à une participation financière symbolique des familles.</li> </ul>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• actions collectives en direction des enfants et de leur famille en lien avec l'apprentissage et la scolarité ;</li> <li>• actions concernant des enfants ou adolescents scolarisés de l'école élémentaire au lycée ;</li> <li>• actions se déroulant hors temps d'École ;</li> <li>• actions centrées sur l'aide aux devoirs, les apports culturels, les notions de travail personnel, de méthodologie et d'assiduité scolaire, l'offre d'accompagnement et de conseils aux familles dans le cadre du suivi de la scolarité de l'enfant ;</li> <li>• actions respectant le rythme des enfants, facilitant l'accès aux espaces culturels de proximité et favorisant l'envie et le plaisir d'apprendre ;</li> <li>• actions concernant un groupe de <b>5 à 15</b> enfants.</li> </ul>
<b>Critères d'appréciation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le respect de la Charte de l'accompagnement à la scolarité ;</li> <li>• le caractère innovant de l'action ;</li> <li>• les modalités et la nature de l'activité permettant une fonction pédagogique et un apprentissage autre que didactique ;</li> <li>• la prise en compte du volet culturel ;</li> <li>• la qualification des intervenants ;</li> <li>• l'organisation de l'action facilitant l'implication des parents et celle des enfants ;</li> <li>• l'organisation des groupes d'enfants et le nombre d'enfants par intervenant.</li> </ul>
<b>Modalités de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• attribution d'une prestation de service forfaitaire représentant <b>32,5 %</b> des dépenses de fonctionnement dans la limite</li> <li>• d'un plafond fixé à <b>7 885 €</b> soit <b>2 563 €</b></li> <li>• versement d'un acompte de 40 % à réception de la convention signée et des pièces justificatives et d'un solde après vérification du compte de résultat et de l'évaluation, définitifs</li> </ul>
<b>Obligations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dans les pièces comptables : imputation de la prestation de service au compte 70623, montants identiques indiqués aux comptes 86 et 87 et correspondant à des avantages en nature hors bénévolat</li> <li>• apposer le logo du Réseau Parents 13 dans les supports de communication ;</li> <li>• renseigner la fiche de présentation de l'action (qui sera transmise par les services de la CAF) en vue de parution sur le site monenfant.fr ;</li> <li>• renseigner le questionnaire national d'activité.</li> </ul>

# LIRE ECRIRE GRANDIR

Dispositif inscrit dans la politique volontariste de la CAF des Bouches-du-Rhône en faveur :

- de la maîtrise de la langue française (lue, écrite, parlée) en tant que constituant la clé d'une bonne intégration, tant dans le processus de socialisation des jeunes en devenir que dans la vie professionnelle ;
- de l'accès à l'art et à la culture en tant que facteurs importants d'épanouissement pour l'enfant, supports de dialogue entre parents et enfants, moyens d'intéresser et donner envie d'apprendre ;

<b>Principes et objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• dispositif inscrit dans une démarche pédagogique et ludique pour développer l'éveil culturel et la sensibilité des enfants à la lecture et à l'écriture, pour aider les parents dans l'investissement de leur rôle et favoriser le lien enfants-parents voire enfants-parents-école ;</li><li>• valoriser la pratique de la lecture et de l'écriture en attribuant à chaque enfant participant à l'action des ouvrages littéraires (ouvrages dont il sera propriétaire) ;</li><li>• soutenir les parents dans leur rôle d'éducateur en les associant à l'activité de leurs enfants ;</li><li>• encourager l'accès à la culture en organisant avec les familles des visites dans les lieux culturels de la cité ;</li><li>• impulser une dynamique participative à partir des structures d'animation locale qui constituent un levier de mobilisation des familles et des acteurs du territoire.</li></ul>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• actions collectives développant la pratique de la lecture et de l'écriture en faveur des enfants, en mobilisant la famille au travers d'une approche de la culture ;</li><li>• actions concernant un groupe de 5 à 15 enfants ou adolescents ;</li><li>• actions pensées pour accompagner l'achat d'ouvrages littéraires avec les familles, de préférence dans les librairies de proximité.</li></ul>
<b>Modalités de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• dispositif bénéficiant d'une dotation sur fonds locaux de la Caf 13 ;</li><li>• attribution d'une subvention forfaitaire de <b>1 500 € pour le déroulement de l'action et de 390 € pour l'achat d'ouvrages littéraires avec un minimum de 26 € par enfant ;</b></li></ul>
<b>Obligations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• apposer le logo du Réseau Parents 13 dans les supports de communication ;</li><li>• tenir à disposition une liste des enfants comportant les nom/prénom/date de naissance ainsi que la facture acquittée justifiant de la dépense en ouvrages littéraires.</li></ul>

## TABLEAU DES COMMISSIONS 2019

TERRITOIRES	DATE	LIEU
<b>Salon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeudi 2 et Vendredi 3 Mai 2019</li> <li>• Journée 9h 17h</li> </ul>	CAF Salon 39 Rue Garbiero Z.I du Quintin 13300 Salon de Provence
<b>Arles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lundi 6 et Mardi 7 Mai 2019</li> <li>• Journée 9h 17h</li> </ul>	CAF Arles 1 Rue Jean Giono Quartier Griffeuille 13200 Arles
<b>Aubagne/La Ciotat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeudi 9 Mai 2019</li> <li>• Journée 9h 17h</li> </ul>	CAF Allée Robert Govi Les Défensions 13400 Aubagne
<b>Marignane/Vitrolles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vendredi 10 mai 2019</li> <li>• Journée 9h 17h</li> </ul>	CAF de Marignane Avenue JF Kennedy 13700 Marignane
<b>Aix-en-Provence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lundi 13, Mardi 14 et Mercredi 15 Mai 2019</li> <li>• Journée 9h 17h</li> </ul>	CAF Le Phoebus 135 Chemin Roger Martin 13100 Aix en Provence
<b>Martigues/Port de Bouc/Miramas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeudi 16 et Vendredi 17 Mai 2019</li> <li>• Journée 9h 17h</li> </ul>	CAF Martigues – Quai Poterne, Quartier de l'île, 13500 Martigues
<b>Marseille Centre (1-2-3-4-5)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lundi 20 et Mardi 21 Mai 2019</li> <li>• Journée 9h 17h</li> </ul>	CAF Malaval 17 Rue Malaval 13002 Marseille
<b>Marseille sud (6-7-8-9-10)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeudi 23 et Vendredi 24 Mai 2019</li> <li>• Journée 9h 17h</li> </ul>	CAF Territoire Sud 1 Avenue Desautel 13009 Marseille
<b>Marseille 14/15/16</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lundi 27, Mardi 28 et Mercredi 29 Mai 2019</li> <li>• Journée 9h 17h</li> </ul>	CAF des BdR 215 Chemin de Gibbes 13014 Marseille Salle .
<b>Marseille 11/12/13</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lundi 3, Mardi 4 et Mercredi 5 Juin 2019</li> <li>• Journée 9h 17h</li> </ul>	Maison Sociale des Olives 1 Avenue des Pins Quartier des Olives 13013 Marseille
<b>Actions départementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vendredi 7 Juin 2019</li> <li>• Journée 9h 17h</li> </ul>	CAF des BdR 215 Chemin de Gibbes 13014 Marseille